

POINT DE VUE DE LA RÉDACTION



Quelle logique ?

Quelle est donc la politique française de réduction du taux de remboursement des médicaments ? En l'absence d'explications et d'informations sur cette question de la part des "décideurs", il faut chercher réponse en examinant, à la loupe, les listes de déremboursement ou de réduction de remboursement (par exemple ci-contre).

Dans ces listes, il y a beaucoup de médicaments dépassés. La question est alors : pourquoi continuer à les rembourser à 35 % et ne pas les dérembourser totalement ?

Il y a aussi des médicaments dont la balance entre les bénéfices et les risques est négative. Pourquoi alors ne pas les retirer du marché ou en faire améliorer la composition ?

Il y a en outre des équivalents placebo dans des domaines où on n'a guère mieux à proposer.

Prenez les "sédatifs" par exemple. Faut-il mettre sous antidépresseurs ou benzodiazépines, remboursables à 65 %, tous les patients modérément anxieux, maintenant que les "sédatifs" à base de plantes sont "rabaisés" à 35 % ? Les autorités ont-elles choisi de ne garder que les remèdes homéopathiques comme placebos remboursables à 65 % ?

Où est la logique du remboursement des médicaments, aujourd'hui en France ?